

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4052

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« par la consolidation d'un réseau public, maillant le territoire, d'abattoirs et d'ateliers de découpe de viande. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à adosser à l'objectif de lutte contre la décapitalisation de l'élevage la consolidation du réseau public d'abattoirs et d'ateliers de découpe de viande.

Ceci permet de répondre aux besoins des filières de l'élevage.

Il existe aujourd'hui 240 abattoirs en France mais ils étaient plus de 1700 il y a 60 ans. Afin de lutter contre la désertification des services, le rôle des pouvoirs publics est de garantir aux éleveurs les infrastructures de proximité nécessaires leur permettant de renforcer les débouchés économiques de leur production.

Les abattoirs et les ateliers de découpe de viande sont essentiels pour la garantie de revenu des éleveurs.